



AVIS PUBLIC - RÈGLEMENTS 23-938

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE
PROJET DE RÈGLEMENT 23-938

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, que, lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023 le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- **PROJET DE RÈGLEMENT 23-938** régissant la démolition d'immeubles. Le présent règlement vise à octroyer à la municipalité le pouvoir d'interdire la démolition des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base d'une procédure et de critères prescrits par le chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le 14 avril 2023 à compter de 10 heures, à la salle du conseil situé au 6, 1^{re} Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts lors de laquelle le projet de Règlement 23-938 sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues.

QUE ce projet de règlements est disponible pour consultation en contactant Me Sylvie Lepage au 418-763-5511 poste 202 ou par courriel à l'adresse suivante : sylvie.lepage@villesadm.net

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 23 mars 2023.

Me Sylvie Lepage, OMA
Greffière